

# Club IBM France de Paris

---

## Section Equitation

### Assemblée Plénière du 6 Février 2019

#### Exercice 2018      Compte-rendu

Bois Colombes le 6 Février 2019,

Une ambiance chaleureuse pour se retrouver, échanger des nouvelles. !

Rappels statutaires relatifs au droit de vote et au quorum  
(extraits du Règlement Intérieur du Club Sportif IBM France de Paris) :

- 'Pour être membre actif, il faut faire partie du personnel régulier, préretraité ou retraité de la Compagnie IBM France'
- 'Les membres affiliés sont le conjoint et les enfants à charge (jusqu'à 25 ans)'
- 'Les membres associés font partie du personnel des entreprises installée en France, ayant un lien capitalistique avec IBM France'
- 'Pour qu'une Réunion Plénière soit déclarée valable, il faut que les membres actifs et associés présents et représentés forment un collège au moins égal au quart des membres actifs de la Section'.
- 'Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés'
- 'Qui peut voter pour l'élection des membres du Bureau des Sections : les membres actifs, affiliés, associés ... ayant plus de 6 mois de présence dans l'association. Les mineurs n'ayant pas de droit de vote'

A 18 h 30, le décompte des présents est le suivant :

- Annexe 1 : Feuille de présence
- Nombre de membres actifs à la section : 6 - *à jour de leur cotisations 2019*
- Quorum pour tenir l'assemblée :  $6/4 = 2$
- Nombre de membres ayant le droit de vote pour l'élection du Bureau :
- Nombre de membres présents      4
- Nombre de membres représentés      1
- Soit un total de      5      Votants
- Le quorum étant atteint, le Président déclare l'assemblée plénière ouverte.

1 - Le président remercie les personnes présentes et commente l'année 2018

Une année riche en activités, malgré un groupe très réduit mais volontaire de cavaliers de compétition.

Le président résume les principaux événements équestres auxquels la section Equitation a participé en 2018, mettant en évidence les bons résultats obtenus sur certaines journées.

2 - Rapport Moral Loisirs

Se reporter au document « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf». Chapitre Rapport moral page 5

3 - Rapport Moral Compétition

Se reporter au document « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf». Chapitre Rapport sportif page 6

4 – Vote sur le Rapport Moral

Le Président propose que les votes aient lieu à main levée plutôt qu'à bulletin secret.

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

5 - Rapport Financier

Se reporter aux documents « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf».

Chapitre Loisirs page 8 et Chapitre Compétition page 9

6 – Vote sur le Rapport Financier

Le Rapport Financier est approuvé à l'unanimité.

7 – Bureau 2019

Pas de changement, les personnes en place sont reconduites pour 2019

La composition du Bureau « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf» en page 13

Le Président propose un vote bloqué : unanimité.

Le Président propose un vote à main levée : unanimité.

Le nouveau Bureau est élu à l'unanimité.

Président : Mr Remy Gueneau

Président d'honneur : Mr Bernard Millequant

Trésorier : Mme Lebreton – Girard Sandrine

Secrétaire : Mme Christiane Vignoli

8 – Charte de la Section pour 2019

Se reporter au document « Charte 2019.doc ».La charte reste identique à 2018.

La charte est approuvée à l'unanimité.

## 9 – Barème de subvention 2019

Au regard de la situation des remboursements 2018 et du budget proposé par le club sportif en 2019, il a été décidé de ne pas modifier les barèmes de remboursements établis à l'AG du 23 jan 2018  
Résumé ci-dessous

- Remboursement sur la base de 30% des factures et plafonné à 250€ par Cavalier par Année civile

De plus, afin d'éviter tout dépassement de budget, cette somme de 250€ sera distribuée aux cavaliers selon le principe suivant

- Jusqu'au mois de septembre, un acompte de 200€ maximum pourra être effectué par cavalier (et ce en fonction du calcul de 30% des factures)
- Au 4eme trimestre, Les 50€ restant ne seront distribués qu'en fonction du budget alloué à la section.

<b>Principe</b>	Prestation effectuée - période écoulée			
	Facture conforme aux règles d'acceptation du Club Sportif			
	Remboursement sur la base de 30% de la facture			
	Plafonné à 250 € / cavalier et par année civile			
	Proratisé en fonction de la date d'inscription au Club sportif			
	inscrip au 1er Tri	inscrip au 2em Tri	inscrip au 3em Tri	inscrip au 4em Tri
	250 €	150 €	100 €	50 €
acompte maximum de 200€ et 50 € au 4ème trimestre si budget				
Les prestations suivantes sont acceptées dans le cadre de ces remboursements				
<b>Prestations</b>	<b>Commentaires</b>			
Heures de monte	Prestation effectuée - période écoulée			
Forfait pension	Pension d'un cheval (entière, 1/2, 1/4)			
	La facture devra comporter le nom du cheval, le nom du propriétaire et la période			
Randonnées	Jour, week-end - prestation effectuée			
Stages préparation compétition	Prestation effectuée			
Forfaits trimestriels , semestriels, annuels	payable d'avance			
	Facture acceptée pour l'année civile en cours uniquement			
Activités de groupe en extérieur	Organisées et annoncées par la section			
	au moins 6 cavaliers de la section			
	Plafond 40% de la facture inclus dans le plafond total des 250€ / an			

Ce barème 2019 est approuvé à l'unanimité.

Se reporter au document « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf». page 12

10 – Prévisions d'activités 2019

Se reporter au document « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf». page 8

11 – Autorisations de signatures sur les comptes bancaires

Pas de changement par rapport à l'année 2018 , approuvée par l'assemblée

Se reporter au document « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf». page 15

- Compte Loisirs : Société Générale numéro 03832-00037263569

Président du Club Sportif IBM Paris : Alain Gondet

Président de la Section Equitation : Rémy Gueneau

Trésorier de la Section Equitation : Sandrine Lebreton - Girard

Signatures autorisées à l'unanimité.

- Compte Compétition : Société Générale numéro 03832-00037265986

Président du Club Sportif IBM Paris : Alain Gondet

Président de la Section Equitation : Rémy Gueneau

Trésorier de la section Equitation : Sandrine Lebreton - Girard

Signatures autorisées à l'unanimité.

12 – Représentants au CDL

Se reporter au document « AG Equitation 6 Fev 2019.pdf». page 25

Titulaire : Rémy Gueneau

Suppléant : Sandrine Girard

La représentation est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir répondu aux questions diverses, l'assemblée plénière se termine à 20 h 15 et le président invite les membres présents au restaurant.

Le Président remercie les participants de leur confiance et souhaite à tous les membres de la Section ainsi qu'à leurs familles une excellente année 2019 et à tous les cavaliers beaucoup de bonheur avec notre passion du cheval

*Le 06 Février 2019*

*Rémy Gueneau*

*Président*



Document joint

- Présentation. AG Equitation 6 Fev 2019.pdf